



PLANNING PROGRAMME DE PREMATURATION INSIS

Dates limites de soumission des projets à l'INSIS (insis.partenariat@cnrs.fr) :

Campagne de sélection 2020		
Limite soumission INSIS	Pour audition (Copil-1)	Pour audition (Copil-2)
20 novembre 2019	14 janvier	11 février
29 janvier	10 mars	14 avril
25 mars	12 mai	9 juin
27 mai	7 juillet	8 septembre
26 août	13 octobre	10 novembre

RAPPEL du processus de sélection des projets de prématuration du CNRS :

1. **INSIS** : 1^{ère} sélection par le CD INSIS parmi les propositions arrivées à l'Institut
2. **Comité scientifique CNRS inter-instituts** : présélection des projets soumis au CNRS en présence des 10 instituts du CNRS, de la DGDI* et de CNRS INNOVATION**
3. **COFIL** : Audition des porteurs de projets présélection au siège du CNRS devant un jury composé d'industriels, d'investisseurs et de représentants de l'écosystème Innovation ; le COFIL émet un avis.
4. **Décision** par le PdG du CNRS.

→ Il faut compter 2 à 3 semaines après l'audition pour connaître la décision.

(*) DGDI : Direction Générale Déléguée à l'Innovation

(**) : pour les aspects liés à la propriété intellectuelle

